

## Conseil municipal du 23 janvier 2026

**PRESENTS** : Mmes Agnès AMARGER, Jacqueline SOULIER, Edith BOULET, Mélanie MOTESCU, Elodie FALVET.  
Mrs Pascal CHAUVEL, Grégory CROZATIER, Philippe ARMAND.

**ABSENTS** : Mme Claire MARLIAC, M Bruno PASTOUREL

Validation à l'unanimité des personnes présentes du procès-verbal du 12 décembre 2025.

### ORDRE DU JOUR :

1) Réception d'un couple pour la gérance de l'auberge.

Le conseil municipal a reçu un couple ayant constitué un dossier de candidature complet. Le choix se fera dans un délai de 2 semaines.

2) Délibération relative à une vente d'une partie d'un terrain au Syndicat des Eaux de la Granjonne.

Suite à l'étude du dossier, le conseil municipal a décidé de saisir le notaire pour de plus amples renseignements concernant la source B de Chabrillac. Certains documents se contredisent.

2) Délibération relative à l'augmentation de l'indemnité du maire au 24/12/2025

La loi N° 2025-1249 publiée au JO du 23 décembre 2025, exige l'augmentation de l'indemnité des maires à compter du 24/12/2025 pour ceux qui avaient décidé de percevoir le taux maximum en 2020.

Madame le maire exprime le souhait de ne pas recevoir cette augmentation puisque en 2020, elle avait décidé de percevoir seulement 18 % au lieu des 25.50 % proposés. Le nouveau taux est de 28.10 %.

Madame le maire quitte la séance et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal a décidé de respecter le choix de Mme le maire et donc de ne pas appliquer l'augmentation.

3) Délibération relative à l'augmentation de l'indemnité des adjoints au 24/12/2025

La loi N° 2025-1249 publiée au JO du 23 décembre 2025, exige l'augmentation de l'indemnité des adjoints à compter du 24/12/2025 pour ceux qui avaient décidé de percevoir le taux maximum en 2020.

Les adjoints expriment leurs souhaits de ne pas recevoir cette augmentation puisque en 2020, ils avaient décidé de percevoir seulement 7.50 % au lieu des 9.90 % proposés. Le nouveau taux est de 10.89 %.

Les adjoints quittent la séance et ne prennent pas part au vote.

Le conseil municipal a décidé de respecter leurs choix et donc de ne pas appliquer l'augmentation.

**TOUR de TABLE :**

Demande de devis pour une enseigne « Auberge de L'Arcueil »

Fin de séance 23 h 25